



17ème législature

Question N° : 50	De M. Bastien Lachaud (La France insoumise - Nouveau Front Populaire - Seine-Saint-Denis)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Logement et rénovation urbaine		Ministère attributaire > Logement et rénovation urbaine
Rubrique >logement	Tête d'analyse >Pannes d'ascenseurs	Analyse > Pannes d'ascenseurs.
Question publiée au JO le : 26/11/2024		

Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge Mme la ministre du logement et de la rénovation urbaine sur les pannes d'ascenseurs dans les immeubles. Le 30 octobre 2024, les locataires du 25, rue Charles Tillon à Aubervilliers ont découvert l'ascenseur du bâtiment bloqué entre deux étages, en panne. 25 et 21 rue Charles Tillon ; 23 rue de l'Union ; 114 rue Henri Barbusse ; 3 rue Léopold Réchossière : M. le député pourrait prolonger longtemps la liste des immeubles touchés chaque année par ces pannes d'ascenseur, dans sa circonscription, à Aubervilliers et Pantin. La situation est la même partout dans le pays : un ascenseur tombe en panne en moyenne dix fois par an ; soit près de 1,5 million de pannes recensées chaque année à l'échelle nationale. Pour des centaines de milliers de locataires et de copropriétaires, c'est un véritable enfer. Avec 100 millions de trajets quotidiens, l'ascenseur est le premier moyen de transport pour les citoyens. En être privé, c'est être privé de tout. Difficultés à se déplacer et accéder aux appartements pour les personnes en situation de handicap, les pères et mères de famille chargés de courses ou ayant des enfants en bas âge. Isolement complet pour les personnes âgées, qui renoncent à sortir. Inaccessibilité des immeubles pour les agents de nettoyage, les professionnels de santé, l'aide à domicile. Le quotidien devient tout simplement invivable. Devoir emprunter les escaliers implique aussi un risque d'accident, en particulier pour les personnes à la santé fragile ou pour les seniors. Ces difficultés qu'éprouvent les habitantes et habitants sont rendues plus douloureuses encore par les délais de réponse, d'intervention et de réparation, qui sont de plus en plus longs. Il faut compter en moyenne quatre jours pour qu'un ascenseur soit réparé. Mais cela peut parfois durer des semaines, des mois, quand un bailleur ne répond pas, quand les ascensoristes sont aux abonnés absents. Au 21, rue Charles Tillon à Aubervilliers, au début de l'année 2023, les habitants ont dû attendre cinq mois et se mobiliser devant la mairie pour obtenir enfin la promesse d'une réparation des ascenseurs dysfonctionnels. Une situation que l'on retrouve partout dans le logement social, dans les communes les pauvres, comme celles du département de M. le député, la Seine-Saint-Denis. « Parce qu'on est en banlieue, ils nous traitent comme des chiens. Non, ce n'est pas normal », résumait une habitante. Cette situation scandaleuse en dit long sur l'état dégradé du pays. Les mauvais choix économiques et industriels y sont pour beaucoup. Un cartel d'ascensoristes - Otis, TK, Kone et Schindler - se partagent le marché et dictent leurs lois. La délocalisation de la production des pièces de rechange à l'étranger et les stratégies de stock zéro allongent les délais de réparation. Le manque de formation et la rémunération insuffisante des personnels conduisent à une pénurie de techniciens confirmés. L'absence de politique du logement et en particulier la clochardisation du logement social par les gouvernements Macron successifs, sont aussi en cause. Le parc d'ascenseurs français est le plus vétuste d'Europe - 1/4 d'entre eux ont plus de quarante ans, là où la durée de vie en bon état est de 25 ans. La maintenance n'est pas assez régulière. Et ce *a fortiori* quand les bailleurs qui manquent de moyens se tournent vers des contrats à prix cassés, deux fois moins lucratifs pour les entreprises. Avec à la clef, un service dramatiquement insuffisant, quand un seul technicien est responsable de la maintenance de 180 cabines ! Au bout du compte, ce sont toujours les mêmes qui payent le prix : les copropriétaires ou les locataires, les

plus modestes. Le peuple, qui subit des conditions de vie dégradées. Et ce alors même que pendant ce temps, les loyers, les charges, elles, n'attendent pas et ne cessent d'augmenter. Révoltant ! Alors que fait la puissance publique ? Il est urgent de réguler le secteur des ascensoristes, en les obligeant à respecter dans les délais leurs obligations de réparation. Il faut mettre les entreprises et les bailleurs devant leur responsabilité en les contraignant à mettre automatiquement en place des mesures d'aide à la mobilité et de portage et à dédommager les habitants par le remboursement des loyers et des charges. Il est impératif d'assurer l'indemnisation pleine et entière des victimes d'accidents. Alors il lui demande ce qu'elle attend et quand elle va en finir avec le fléau des pannes d'ascenseur et garantir en somme, le droit de tous et toutes à un logement décent.